



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Trente-quatrième session**

Genève, 15-17 septembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la trente-quatrième
session*** ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 15 septembre 2021, à
10 heures, dans la salle TPS 1

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Atelier sur les transports urbains écologiques.
3. Développement de réseaux ou de liaisons de transport :
 - a) Liaisons de transport Europe-Asie ;
 - b) Connectivité interrégionale des transports ;
 - c) Projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen ;
 - d) Réseau transeuropéen de transport ;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 juillet 2021).

** Les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations).

*** Les représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=OsWKgH. Ils peuvent également remplir le formulaire d'inscription disponible pour téléchargement sur le site de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse www.unece.org/trans/registfr.html. Ce formulaire est à renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE, par courrier électronique (maria.mostovets@un.org). Les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE : www.unece.org/meetings/practical.htm).



- e) Transports dans la région méditerranéenne ;
 - f) Autres initiatives relatives au développement de couloirs ou de liaisons de transport.
4. Données relatives aux infrastructures de transport :
- a) Observatoire international des infrastructures de transport ;
 - b) Évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport.
5. Transport et changements climatiques :
- a) Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements ;
 - b) Atténuation des effets des changements climatiques ; outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur de la Commission économique pour l'Europe.
6. Sûreté des transports intérieurs.
7. Mobilité urbaine, cyclisme, transports publics et durabilité.
8. Évaluation et suivi des questions nouvelles et des objectifs de développement durable :
- a) Tendances et difficultés concernant les transports routiers, les transports ferroviaires et les transports par voie navigable ;
 - b) Tendances et économie des transports sur la période 2021-2022 ;
 - c) Assistance technique aux pays en transition :
 - i) Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables ;
 - ii) Assistance technique du Conseiller régional ;
 - iii) Appui aux pays en développement sans littoral ;
 - d) Analyse des statistiques de la CEE sur les transports.
9. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail.
10. Questions diverses.
11. Date de la prochaine session.
12. Adoption des principales décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/69

2. Atelier sur les transports urbains écologiques

Dans le cadre du module d'activités du WP.5 consacré à la mobilité urbaine, au cyclisme et aux transports publics durables, et conformément à la recommandation formulée par le Groupe de travail à sa trente-troisième session, tenue en 2020, le secrétariat organisera un atelier sur les transports urbains écologiques. Les parties prenantes intéressées, notamment les autorités municipales, les urbanistes et les spécialistes de l'aménagement du territoire, les experts des ministères des transports ou de la mobilité et les représentants d'ONG et d'universités ont été invitées à présenter des études de cas sur les moyens de rendre plus durables les systèmes de transport urbain de passagers et de marchandises. L'atelier s'appuiera sur les orientations recommandées dans la publication de la CEE relative au thème commun « Villes intelligentes et durables à dimension humaine – Villes intelligentes et durables pour tous les âges » (avril 2021). Il tirera également parti de la dynamique créée par l'adoption, à la cinquième réunion de haut niveau du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) (Vienne, mai 2021), du tout premier plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme. Il portera notamment sur les moyens d'appliquer le plan directeur en milieu urbain et de renforcer encore la composante de ce plan consacrée aux infrastructures en élaborant des normes agréées et des panneaux de signalisation harmonisés au niveau international. Cet atelier devrait donner de nouvelles orientations au Groupe de travail concernant ses travaux dans ce domaine.

Le document informel n° 1 contient le programme de l'atelier ainsi qu'une note de réflexion.

Document(s) :

Document informel n° 1

3. Développement de réseaux ou de liaisons de transport

a) Liaisons de transport Europe-Asie

À sa trente-troisième session (septembre 2020), comme suite à la demande formulée un an plus tôt à sa trente-deuxième session, le WP.5 a examiné le document de travail ECE/TRANS/WP.5/2020/1 établi par le secrétariat, qui regroupe les contributions des groupes de travail de la CEE compétents sur la mise en service des couloirs internationaux (WP.24¹, SC.1², SC.2³, SC.3/WP.3⁴ et WP.30⁵). À sa trente-deuxième session, le Groupe de travail a pris note des propositions du secrétariat contenues dans le document susmentionné, qui visent à améliorer la connectivité des transports dans la région de la CEE et les liaisons avec d'autres régions et sous-régions. Le Groupe de travail a en outre invité le secrétariat à lui donner, à sa prochaine session en 2021, un complément d'information sur les propositions et les réactions des membres de la CEE concernant la mise en service des liaisons de transport

¹ Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique.

² Groupe de travail des transports routiers.

³ Groupe de travail des transports par chemin de fer.

⁴ Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure.

⁵ Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports.

Europe-Asie (LTEA), en particulier des pays les plus concernés par les différents couloirs (ECE/TRANS/WP.5/68, par. 17 et 18). Répondant sans attendre à cette demande, le secrétariat a organisé, avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), un cycle de consultations en ligne sur les prochaines étapes de la mise en service des liaisons de transport Europe-Asie, qui s'est tenu le 26 novembre 2020. Ces consultations ont réuni 155 participants inscrits (représentants des secteurs public et privé, d'instituts de recherche et d'universités) de 32 pays, notamment d'Europe, d'Asie et de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, dont certains participent au projet LTEA. À cette occasion, les Gouvernements azerbaïdjanais, géorgien, kazakh, turc et ukrainien ont indiqué qu'ils souhaitaient formuler des observations et apporter leur contribution aux fins de l'élaboration d'une proposition relative à un mécanisme de gestion des couloirs qui définirait clairement les principes de ce mécanisme et le rôle de chaque partie prenante et contiendrait un projet de cadre institutionnel. Ils se sont également dit prêts à participer à la mise en œuvre, à titre expérimental, d'un tel mécanisme de gestion des couloirs (éventuellement sur les sections Bakou-Tbilissi-Kars, Bakou-Poti et Bakou-Batoumi de l'itinéraire ferroviaire 3 du projet LTEA, ou sur d'autres sections ou itinéraires), y compris à l'établissement d'une liste de mesures et d'activités concrètes, classées par ordre de priorité et assorties de délais précis. Un résumé de ces consultations figure dans le document de travail du Comité des transports intérieurs publié sous la cote ECE/TRANS/2021/17. À sa quatre-vingt-troisième session, le Comité des transports intérieurs a pris note de l'intérêt exprimé par les Gouvernements susmentionnés et a encouragé le WP.5 à poursuivre les activités relatives à la mise en service des LTEA et à lui faire rapport à ce sujet (ECE/TRANS/304, par. 59).

Le document de travail ECE/TRANS/WP.5/2021/1 est soumis par les cinq Gouvernements intéressés pour fournir de plus amples informations sur leur proposition. Le WP.5 devrait examiner ce document et convenir de la marche à suivre.

b) Connectivité interrégionale des transports

À sa trente-troisième session, le WP.5 est convenu qu'il pourrait être utile d'organiser régulièrement des échanges d'informations sur la connectivité interrégionale. Dans le même temps, il a fait observer que le Comité des transports intérieurs devrait lui fournir des services consultatifs sur l'organisation de tels échanges. À sa quatre-vingt-troisième session (Genève, 23-26 février 2021), le Comité des transports intérieurs a examiné le document relatif à la mise en œuvre de sa stratégie jusqu'en 2030 (ECE/TRANS/2021/3) et a invité ses groupes de travail à réaliser les prochaines étapes définies dans ce document afin de progresser dans l'application de cette stratégie. En ce qui concerne la tâche prioritaire consistant à œuvrer en faveur de la connectivité et des corridors interrégionaux de transport intérieur, l'étape suivante vise à poursuivre et à renforcer le dialogue en organisant des tables rondes sur la connectivité interrégionale des transports dans le cadre du WP.5 et du WP.24, conformément aux orientations du Comité des transports intérieurs sur la recherche d'idées en matière de connectivité interrégionale. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres et les commissions régionales de l'ONU seront invités à échanger des informations sur les activités menées actuellement en faveur de la connectivité interrégionale et à proposer de nouvelles idées visant à la renforcer.

c) Projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen

Les responsables du projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) (ECE/TRANS/WP.5/2021/2) et du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) (ECE/TRANS/WP.5/2021/3) informeront le WP.5 des activités menées au cours de la période 2020-2021.

d) Réseau transeuropéen de transport

La Commission européenne informera le WP.5 de l'état d'avancement des activités relatives au réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

e) **Transports dans la région méditerranéenne**

Le Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale (CETMO) présentera ses dernières activités au WP.5. La Commission européenne exposera au WP.5 ses activités de développement du réseau de transport euroméditerranéen.

f) **Autres initiatives relatives au développement de couloirs ou de liaisons de transport**

Les représentants d'autres organisations ou institutions souhaiteront peut-être informer le WP.5 des activités que celles-ci mènent sur divers couloirs.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/2020/1 ; ECE/TRANS/WP.5/68 ; ECE/TRANS/2021/17 ; ECE/TRANS/304 ; ECE/TRANS/WP.5/2021/1 ; ECE/TRANS/WP.5/2021/2 ; ECE/TRANS/WP.5/2021/3.

4. **Données relatives aux infrastructures de transport**

a) **Observatoire international des infrastructures de transport**

Les secrétariats de la CEE et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) présenteront conjointement l'observatoire international des infrastructures de transport, qui repose sur un système d'information géographique (SIG). Ils donneront au Groupe de travail des informations sur les diverses fonctionnalités que l'observatoire offre aux différentes catégories d'utilisateurs, gouvernements, banques multilatérales de développement, organisations de coopération régionale, et au grand public. Des informations détaillées seront fournies à l'intention des utilisateurs intéressés sur la manière de commencer à utiliser cette plateforme. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document de travail ECE/TRANS/WP.5/2021/4, qui décrit l'observatoire et les services qu'il offrira, et donner des orientations sur la marche à suivre.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/2021/4

b) **Évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport**

Le Président du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (GE.4) informera le Groupe de travail que, comme suite à la demande formulée à sa précédente session, le Comité des transports intérieurs, à sa quatre-vingt-troisième session (février 2021), a accepté de prolonger le mandat du Groupe de travail d'une année supplémentaire, jusqu'en 2022. Selon le Comité des transports intérieurs, l'objectif de cette prolongation sera de poursuivre et de réorganiser les efforts de collecte de données du Groupe de travail concernant tous les modes de transport, ce qui lui permettra d'établir un rapport final comportant davantage de données, ainsi que d'établir une analyse comparative complémentaire des coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport. À sa onzième session, qui s'est tenue en avril 2021, le GE.4 a décidé de soumettre deux documents de travail révisés au WP.5 pour examen : un recueil de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts de construction des infrastructures de transport (ECE/TRANS/WP.5/2020/7/Rev.1) et une liste récapitulative révisée des termes employés pour l'évaluation des coûts de construction, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport routier, ferroviaire et fluvial (ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.3).

Le WP.5 sera invité à examiner ces documents de travail révisés, ainsi que les nouveaux questionnaires sur les coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport routier et ferroviaire (ECE/TRANS/WP.5/2021/5), tels qu'ils ont été soumis à l'examen des groupes de travail concernés (SC.1, sur le transport routier, et SC.2, sur le transport ferroviaire). Il souhaitera peut-être ensuite donner au GE.4 de nouvelles directives et orientations sur la manière de s'acquitter de son mandat le plus efficacement possible dans les délais prévus.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/2020/7/Rev.1 ; ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.3 ; ECE/TRANS/WP.5/2021/5

5. Transport et changements climatiques**a) Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements**

Le secrétariat rendra compte des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du mandat du Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements.

b) Atténuation des effets des changements climatiques : outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur de la Commission économique pour l'Europe

Le secrétariat informera le WP.5 des faits nouveaux en 2020-2021 concernant le projet ForFITS (futurs systèmes de transport intérieur).

6. Sûreté des transports intérieurs

Au titre de ce point de l'ordre du jour, une table ronde d'experts consacrée aux différents aspects de la sûreté du transport de marchandises dangereuses sera organisée par le secrétariat dans le cadre du Forum de la CEE sur la sûreté des transports intérieurs de 2021. Cette table ronde donnera au WP.5 l'occasion de faire le point sur les menaces à la sûreté existant dans le secteur du transport des marchandises dangereuses et de recenser les mesures et les approches pouvant être adoptées pour y faire face le plus efficacement possible. Le WP.5 souhaitera peut-être ensuite proposer un thème relatif à la sûreté des transports intérieurs pour sa prochaine session.

Le document informel n° 2 contient le programme de la table ronde ainsi qu'une note de réflexion.

Document(s) :

Document informel n° 2

7. Mobilité urbaine, cyclisme, transports publics et durabilité

Le secrétariat fournira des informations sur l'adoption du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme à la réunion ministérielle de haut niveau du PPE-TSE (mai 2021), et sur le rôle que le module consacré aux infrastructures destinées au cyclisme jouera dans la mise en œuvre de ce plan directeur. À cet égard, le WP.5 sera informé des travaux réalisés sur le module consacré aux infrastructures dans la perspective de la réunion ministérielle de haut niveau du PPE-TSE. En outre, comme suite à la demande formulée par le WP.5 à la trente-troisième session, le secrétariat présentera un projet de plan de travail à plus long terme visant à mener à bien l'élaboration du module consacré aux infrastructures. À cette fin, un projet de proposition de cahier des charges et de mandat pour la période 2022-2024 d'un groupe d'experts chargé d'élaborer un module consacré aux infrastructures destinées au cyclisme dans la région paneuropéenne sera présenté. Le WP.5 est invité à examiner les documents de travail ECE/TRANS/WP.5/2021/6 et ECE/TRANS/WP.5/2021/7, qui présentent les informations et les données recueillies à ce sujet jusqu'à présent. Le document ECE/TRANS/WP.5/2021/7 décrit également le projet de mandat relatif à la création éventuelle du groupe d'experts visé.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/2021/6 ; ECE/TRANS/WP.5/2021/7

8. Évaluation et suivi des questions nouvelles et des objectifs de développement durable

a) Tendances et difficultés concernant les transports routiers, les transports ferroviaires et les transports par voie navigable

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat organisera la quatrième réunion informelle du groupe consultatif multidisciplinaire des réponses du secteur des transports à la crise de la COVID-19. Comme les précédentes, cette réunion rassemblera des responsables des ministères des transports, de la santé et des douanes et des représentants des services responsables des contrôles aux frontières de la région de la CEE et d'autres régions, ainsi que des représentants d'autres domaines d'activités liés aux transports (sous-secteurs). Au cours de ses réunions de juin et de septembre 2020, le groupe consultatif a apporté des contributions au document ECE/TRANS/2021/2, soumis pour examen au Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-troisième session (février 2021). Ces contributions sont également prises en considération dans une publication officielle de la CEE intitulée « Inter-Modal Transport in the Age of COVID-19 – Practices, Initiatives and Responses » (Transport intermodal à l'époque de la COVID-19 – Pratiques, initiatives et moyens d'action) (février 2021). À sa quatre-vingt-troisième session, le Comité des transports intérieurs a examiné le document de travail susmentionné et a décidé de prolonger les travaux du groupe consultatif d'une année supplémentaire, jusqu'en février 2022, et de renforcer la coopération entre les groupes de travail, ainsi qu'entre le Comité et d'autres organismes spécialisés du système des Nations Unies, notamment l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), afin de favoriser une meilleure coordination du programme de travail et une plus grande interopérabilité. C'est dans cette optique qu'une troisième réunion du groupe consultatif multidisciplinaire a été organisée en juin 2021, avec la participation de représentants d'autres secteurs d'activités liés aux transports. Les recommandations et les résultats issus de cette troisième réunion ont été intégrés dans le document de travail ECE/TRANS/WP.5/2020/10/Rev.1, qui est une version révisée et mise à jour du rapport initial soumis au WP.5 en septembre 2020 ainsi qu'au Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-troisième session (février 2021) sous la cote ECE/TRANS/2021/2.

Le WP.5 devrait examiner ce document et donner des orientations sur les prochaines étapes, visant à renforcer la résilience du secteur des transports intérieurs et à mieux le préparer aux futures pandémies ou situations d'urgence internationales. En outre, le WP.5 souhaitera peut-être examiner l'évolution d'autres tendances et difficultés dans le secteur des transports intérieurs et réfléchir à l'éventualité de procéder à une analyse de ces questions en plus des travaux en cours.

Le document informel n° 3 contient le programme de la quatrième réunion du groupe consultatif.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/2020/10/Rev.1 ; document informel n° 3

b) Tendances et économie des transports sur la période 2021-2022

Le WP.5 souhaitera peut-être donner de nouvelles directives et orientations pour les futurs travaux dans ce domaine.

c) Assistance technique aux pays en transition

i) Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les secrétariats de la CEE, de la CESAO et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) organiseront conjointement un atelier interrégional sur les indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables visant à présenter l'ensemble de ces indicateurs tels qu'ils ont été élaborés autour des trois piliers de la durabilité (économique, social et environnemental) et appliqués aux quatre secteurs des transports intérieurs, à savoir la route, le rail, les voies navigables intérieures et le transport intermodal. L'accent sera mis sur la manière dont les indicateurs de

connectivité pour des transports intérieurs durables peuvent être utilisés pour aider les pays à évaluer la réalisation des objectifs de développement durable et leurs engagements dans le cadre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. Les parties prenantes de haut niveau des cinq pays pilotes (Géorgie, Kazakhstan, Serbie, Jordanie et Paraguay) participant au projet du Compte de l'ONU pour le développement dans le cadre duquel ces indicateurs ont été élaborés seront présentes et partageront leurs données d'expérience concernant l'utilisation des indicateurs. Le WP.5 sera invité à examiner les documents de travail ECE/TRANS/WP.5/2021/8 et ECE/TRANS/WP.5/2021/9, qui fournissent des informations sur les indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables ainsi que sur leur utilisation, leur objectif, leur base méthodologique et leur applicabilité. Il souhaitera peut-être ensuite donner de nouvelles directives et orientations concernant les moyens d'utiliser et de promouvoir ces indicateurs à l'avenir. Les documents informels n° 4 et n° 5 contiennent les résumés des rapports nationaux sur la connectivité consacrés aux indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables élaborés à ce jour, suite au processus d'essai et de validation mené dans les cinq pays pilotes.

ii) Assistance technique du Conseiller régional

Le Conseiller régional informera le WP.5 des activités d'assistance technique menées par la CEE pour le compte des pays en transition (document informel n° 6).

iii) Appui aux pays en développement sans littoral

Le secrétariat communiquera des informations sur l'appui qu'il continue d'apporter aux pays en développement sans littoral dans le cadre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral (2014-2024).

Le WP.5 sera ensuite invité à examiner ces informations et à formuler des recommandations s'agissant des domaines dans lesquels l'assistance technique devrait être encore renforcée.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.5/2021/8 ; ECE/TRANS/WP.5/2021/9 ; documents informels n^{os} 4, 5 et 6.

d) Analyse des statistiques de la CEE sur les transports

Le secrétariat présentera ses travaux sur les données statistiques relatives aux transports pour 2020.

9. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail

Le secrétariat informera le WP.5 des principales décisions prises par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-troisième session (Genève, 23 au 26 février 2021) sur des questions l'intéressant.

Document(s) :

ECE/TRANS/304.

10. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune proposition n'avait été soumise au titre de ce point.

11. Date de la prochaine session

La prochaine session du WP.5 devrait se tenir à Genève du 5 au 7 septembre 2022.

12. Adoption des principales décisions

En application de la décision prise par le Groupe de travail à sa quinzième session (TRANS/WP.5/32, par. 56), les décisions prises à la trente-quatrième session seront adoptées en fin de session. Le rapport sur la session, comprenant lesdites décisions, sera établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat, et soumis au Comité des transports intérieurs.
